



Blocage dans les négociations de branche

Ce mercredi 12 septembre 2018, s'est tenue la Commission Mixte Paritaire « de rentrée » et autant par les conditions d'accueil que dans les débats, la température est montée très rapidement.

ACCORD SALAIRE DU 12 DECEMBRE 2017

8 mois après la signature de l'accord salaires par la FCE-CFDT et la CFE-CGC ainsi que par la Fédération de la Plasturgie, les partenaires sociaux ont appris que celui-ci n'était pas encore étendu tout simplement parce que le Syndicat Patronal PLASTALLIANCE, non représentatif au moment de la négociation et n'y ayant pas participé, avait saisi le ministère pour avoir l'avis du groupe d'experts instauré par l'ordonnance du 22 septembre 2017.

Compte tenu que rien n'était prêt côté ministère sur le sujet, cette saisine n'a eu pour seul effet que de bloquer l'extension de l'accord et laisser seules les entreprises adhérentes à la Fédération de la Plasturgie et celles qui l'auraient souhaité, appliquer les nouveaux salaires minima de branche pour 2018.

Pas besoin d'avoir recours à un groupe d'experts pour mesurer les effets économiques et sociaux engendrés par ce long délai d'extension !

Ce sujet qui ne figurait pas à l'ordre du jour a eu pour effet de faire éclater les tensions latentes entre la Fédération de la Plasturgie et le Syndicat Plastalliance.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION

La négociation de cette Commission Paritaire initiée depuis plusieurs mois n'avance pas.

Les différentes oppositions avec la chambre Patronale de la plasturgie sur l'interprétation de textes Conventionnels poussent à la méfiance et complexifient la négociation.

Concernant les différentes Commissions intégrées dans la CPPNI, FO a insisté pour que la Commission Classification continue d'exister malgré l'absence de recours actuellement.

FO considère que cette Commission est « en sommeil » depuis la mise en place de la nouvelle classification mais n'est pas dissoute.

La cotation des CQP dans les accords formation fait d'ailleurs référence à la classification et pourrait être sujets à contestation.

En parallèle, Plastalliance continue de brandir la menace de recours juridique pour contester les dispositions de représentativité prévues dans l'accord.

Recours juridique déjà engagé en Conseil d'état par Plastalliance contre les dispositions de fonctionnement de la délégation patronale prévues dans l'avenant du 26 avril 2017 à l'accord sur le financement et le fonctionnement du Paritarisme dans la Plasturgie.



RAPPORT DE BRANCHE

Comme tous les ans le rapport de Branche, première étape dans la négociation salaires, est présenté en septembre.

Comme tous les ans, il change de forme et n'est pas envoyé aux Partenaires sociaux avant la présentation...nous pourrions penser que c'est donc comme tous les ans et, à ce sujet FO a fait savoir que la future CPPNI pourrait en définir les règles.

Déplorant cette situation, FO n'a pas fait opposition à ce que cette présentation soit reportée car l'agenda social est déjà suffisamment rempli.

Mais ça, c'était avant.

Présentation faite du rapport de branche, le Syndicat Patronal Plastalliance a refusé de considérer celui-ci comme recevable.

D'une part parce qu'il a été établi par la seule Fédération de la Plasturgie et parce qu'il n'a pas été envoyé au minimum 15 jours avant la présentation.

Face à cette nouvelle attaque de Plastalliance, nous avons compris que le dialogue social dans la branche était à nouveau bloqué et, malgré les interruptions de séance et les tentatives de conciliation entre tous les acteurs, la séance ne pouvait se poursuivre dans de telles conditions.

Le combat sur la représentativité entre les différents représentants patronaux ne nous concerne pas, mais FO ne peut rester muette car cette situation devient une menace pour la Convention Collective de la Plasturgie.

Depuis l'arrivée de Plastalliance, ce syndicat Patronal a systématiquement cherché un recours juridique pour bloquer la négociation contre la Fédération de la Plasturgie mais aussi et indirectement contre les 4 Organisations syndicales de salariés.

Les salariés de la branche Plasturgie n'ont pas à subir cette situation et il faut rapidement que, sous la médiation du ministère, des engagements soient pris pour assainir le dialogue social dans la branche.

La séance devait se terminer par la signature de l'accord relatif aux indemnités de licenciement et de départ en retraite, mais toutes les OSS ne sont pas encore prononcées sur le sujet.

Prochaine CMP le 12 octobre 2018 sur la Formation Professionnelle.

Délégation FO CMP du 12/09/18 :

- Emmanuel Balbrick/ Fédération de la Chimie FO
- Bertrand Augé/ Novarés Strasbourg
- Nicolas Fiquet/ DYKA Saint Austreberthe
- Maximilien Dedon/ Jokey France
- Yannick Mayeuf/ Novarés Libercourt

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>